



Paris, le 4 juin 2026

Publication des rapports de l'Inspection Générale des Finances dans le cadre de la mission de vérification des activités des ordres de santé

Déclaration de Carine Wolf-Thal

« L'IGF a publié sur son site les rapports d'inspection des trois ordres de santé qu'il a contrôlés en fin d'année dernière. Les constats dressés y sont sévères et volontairement à charge. En l'occurrence il est préconisé la suppression pure et simple des ordres ou à tout le moins leur réforme intégrale, avec une volonté marquée de négliger toute démarche qui prendrait en considération les aspects positifs existant nécessairement. Animé par une approche continue d'amélioration de ses pratiques, l'Ordre des pharmaciens a toujours salué en cela l'intérêt des contrôles étatiques, lorsqu'ils sont animés par des considérations objectives dénuées de tout parti pris.

Il retient en tout cas avec satisfaction que sa gestion administrative et financière est jugée satisfaisante par l'IGF, sans défaillances majeures. Les propositions formulées par l'IGF ont d'ailleurs été en grande majorité accueillies favorablement par l'Ordre des pharmaciens car certaines d'entre elles étaient déjà en cours de réalisation à la date du contrôle (simplifier la grille tarifaire de la cotisation ordinale, améliorer le pilotage et le suivi des mouvements du tableau...). En revanche, certaines situations, évaluées comme des manquements (DPC, contrôle des conventions en application de la loi d'encadrement des avantages, trop peu de plaintes disciplinaires déposées dans l'affaire URGO...) sont aussi en grande partie la résultante de retards ou de lacunes de la part de l'Etat qui ont placé l'Ordre en difficulté : pas d'interconnexion avec la base Transparence pour le contrôle des avantages, textes tardifs et longtemps incomplets dans le cadre du DPC, absence de textes réglementaires sur la prévention des conflits d'intérêts, organisation territoriale complexe et assez obscure pour la gestion du contentieux URGO qui ont retardé l'Ordre dans ses actions.

L'Ordre des pharmaciens regrette également que les points positifs relevés lors de l'inspection (conformité parfaite de l'organisation des élections ordinales, mise en place d'un collège de déontologie ordinale, gestion du répertoire sur la transparence de la vie publique...) n'aient pas été cités dans ses communications. S'agissant des critiques qui ont pu être formulées à propos du dossier URGO, le conseil national de l'ordre des pharmaciens tient à rappeler qu'il a mis en œuvre des moyens nécessaires dans ce dossier inédit à dimension nationale mettant en cause plus de 8000 pharmaciens (si l'on se réfère aux éléments communiqués par la DGCCRF). Dès lors qu'il est informé de l'existence de poursuites pénales en cours, le Conseil national se constitue systématiquement partie civile, ce dont la presse s'est fait largement l'écho. A date, il a manifesté sa volonté de se constituer ainsi dans près de 2000 dossiers.

CONTACTS PRESSE



CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES PHARMACIENS

• Pierre-Ugo Taddei
ptaddei@ordre.pharmacien.fr
Tél : 06 58 40 59 88

COMFLUENCE

• Patrick Chastel
patrick.chastel@comfluence.fr
Tél : 01 40 07 98 20

• Caroline Wilz
caroline.wilz@comfluence.fr
Tél : 06 42 48 27 25



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Retrouvez tous nos communiqués sur www.ordre.pharmacien.fr | Suivez nos actualités @ordre-pharma-fr.bsky.social  [Ordre national pharmaciens](#)  [Ordre national des pharmaciens](#) 

De même, l'activité disciplinaire (par ailleurs soumise au contrôle du Conseil d'Etat et de la Mission d'Inspection des Juridictions administratives) n'a fait l'objet d'aucune remarque concernant l'application des principes d'indépendance et d'impartialité, et des recommandations afin de mieux les garantir ont été formulées. Celles-ci avaient pour la plupart été déjà soumises au ministère de la santé par l'ordre lui-même.

Il s'étonne également que des missions légales importantes menées en faveur des patients, tels le Dossier pharmaceutique ou la participation aux côtés du ministère de la Santé à la gestion d'un système pour lutter contre les ruptures de médicaments, n'aient pas fait l'objet d'un contrôle ou d'une mise en valeur. Enfin, le rapport n'est pas exempt d'erreurs (l'IGF comptabilise étrangement dans sa synthèse 24 conseils régionaux et non 12 ...) et passe sous silence des réformes initiées par l'Ordre avant le début de l'inspection et terminées (absence de cumul des indemnités de participation et de responsabilité).

Il est donc hautement dommageable que sur la base d'un tel rapport, il soit remis en cause le rôle et l'intérêt de l'Ordre des pharmaciens, tourné vers la protection des patients et de la santé publique. Il est relevé cette incohérence à l'heure où l'Etat confie de plus en plus de missions aux Ordres, comme dernièrement le projet en cours de contrôle de l'honorabilité des professionnels de santé.

Les propositions radicales de l'IGF ne mesurent pas, quoi qu'il en soit, l'efficacité qu'elles pourraient apporter au système de santé. L'Ordre des pharmaciens est déterminé à continuer à faire entendre sa voix auprès des pouvoirs publics pour lutter contre ce discrédit et entend poursuivre l'amélioration de ses pratiques, en prenant en compte les remarques et propositions de ce rapport qui lui paraissent pertinentes » déclare Carine Wolf-Thal, Présidente du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens.

CONTACTS PRESSE



CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES PHARMACIENS

• Pierre-Ugo Taddei
ptaddei@ordre.pharmacien.fr
Tél : 06 58 40 59 88

COMFLUENCE

• Patrick Chastel
patrick.chastel@comfluence.fr
Tél : 01 40 07 98 20

• Caroline Wilz
caroline.wilz@comfluence.fr
Tél : 06 42 48 27 25